L'austérité ça suffit !

Maintenant le social !

L'UNION DÉPARTEMENTALE FORCE OUVRIÈRE fait le constat que le patronat et le gouvernement poursuivent leur entreprise de détricotage méthodique, systématique, des droits des salariés du public comme du privé, des retraités et des chômeurs.

L'UNION DÉPARTEMENTALE FORCE OUVRIÈRE RÉAFFIRME SES EXIGENCES :

• Augmentation générale des salaires, des traitements, des retraites et des pensions, 300 € minimum pour tous,

•Arrêt des licenciements comme à PSA, chez Texier, etc...; non au travail le dimanche, pas touche aux 35 heures !

• Abrogation de la MAP (modernisation de l'Action Publique), de la loi HPST (Hôpital, Patients, Santé, Territoires), création des postes statutaires et rétablissement des services publics républicains, remplacement de tous les fonctionnaires partant en retraite, abandon de la réforme territoriale,

• Abandon de la réforme des rythmes scolaires dans le premier degré, de la réforme des collèges et du regroupement forcé des universités au sein de la communauté d'université (COMUE) Bretagne-Pays-de-Loire qui mettent en cause le cadre national de l'école et les statuts des personnels,

•Arrêt des privatisations et autres transferts de missions de service public vers ce que l'on appelle des opérateurs et autres sociétés

• Arrêt des exonérations de cotisations sociales, retour à la Sécurité Sociale de 1945, ni TVA sociale, ni CSG,

• Intégration de la part indemnitaire des fonctionnaires dans leur revenu indiciaire

• Défense du code du travail, du contrat de travail, des conventions collectives nationales du travail et du conseil des prud'hommes, défense du statut de la fonction publique, défense de la hiérarchie des normes contre les accords «*compétitivité-emploi*» et autres accords dérogatoires. Non à la remise en cause des seuils sociaux (DP, CE),

• Retour à la retraite à 60 ans, le seul qui vaille, pour tous, hommes et femmes, dans le public comme dans le privé, sur la base de 37,5 annuités avec le retour au calcul des dix meilleures années dans le privé et le maintien du calcul des six derniers mois dans le public.

POUR LA SATISFACTION DE CES REVENDICATIONS, L'UNION DÉPARTEMENTALE FORCE OUVRIÈRE EXIGE :

- L'ABANDON DU PACTE DE RESPONSABILITÉ,
- L'ABROGATION DE LA LOI MACRON,
- L'ABROGATION DE LA LOI REBSAMEN
- L'ABROGATION DE LA LOI DE 2004 DITE DE RÉGIONALISATION ET DE SES SUITES
- L'ABANDON DE LA RÉFORME TERRITORIALE
- L'ABROGATION DE LA LOI DE 2008 SUR LA REPRÉSENTATIVITÉ

Elle rejette les conclusions de la mission Combrexelle qui vise à faire de l'accord d'entreprise la norme au détriment de la loi, donc du code du travail, et donc à renverser la hiérarchie des normes qui fait primer la disposition la plus favorable au salarié, entre Code du travail, conventions collectives nationales, accord de branche ou d'entreprise.

Journée de mobilisation unitaire du 8 octobre 2015

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires d'Ille et Vilaine appellent les salariés à débattre des formes de l'action, à décider le débrayage, la grève et à participer massivement aux rassemblements organisés sur les localités.

Rennes 11 h Place de la Mairie

St Malo, Vitré, Redon et Fougères

selon les modalités définies localement

Confédération Générale du Travail FO Ille-et-Vilaine

UD FO 35
35, rue d'Échange
35000 RENNES
Tél. : 02.99.65.36.50
Fax : 02.99.31.64.32
Courriel : ud.fo35@wanadoo.fr
Site :
http://udfo35.pagesperso-orange.fr